



Amendements concernant les programmes de cycle 3

Amendement 1 :

Volet 1 (p 3)

Supprimer « le conseil école-collège » dans le paragraphe :

« Le programme fixe les attendus de fin de cycle et précise les compétences et connaissances travaillées. À partir des repères de progressivité indiqués, les différentes étapes des apprentissages doivent être adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves¹ afin de favoriser leur réussite. Le conseil de cycle et **le conseil école-collège** jouent un rôle essentiel pour nourrir ces progressions et assurer l'harmonisation pédagogique au sein du secteur géographique concerné. »

Argument :

Le conseil école-collège a d'autres missions, dans la continuité pédagogique, que de définir des progressions de cycle. Sa composition ne lui permet pas de jouer ce rôle Cette définition des progressivités appartient au seul conseil de cycle : « Les membres du conseil de cycle se concertent régulièrement sur la progression, les acquis et les besoins des élèves » (Art D. 321-15 du code de l'éducation) .

Amendement 2 :

Introduire de l'Éducation aux médias et à l'information

Ajouter page 4 en fin de texte :

L'EMI mise en place de manière transversale depuis le C2, permet de familiariser les élèves avec une démarche de questionnement dans les différents champs du savoir. Ils sont conduits à développer le sens de l'observation, la curiosité, l'esprit critique et de manière plus générale, l'autonomie de la pensée.

Ajouter page 6 après Volet 3 : les enseignements

Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information, présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, est prise en charge par tous les enseignements.

Les professeurs des écoles à l'école élémentaire, les professeurs de toutes les disciplines dont les

professeurs documentalistes au collège veillent collectivement à ce que les enseignements dispensés en cycle 3 assurent à chaque élève :

- une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI e siècle ;
- une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation ;
- un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion.

Il s'agit de faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Quelques connaissances sur l'histoire de l'écrit, des différentes étapes de sa diffusion et de ses supports mettent en perspective sa place dans la société contemporaine.

Les élèves sont formés à une lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques. Ils sont incités à s'informer suffisamment, notamment par une lecture régulière de la presse en français et en langues étrangères, ainsi qu'à produire et diffuser eux-mêmes de l'information.

L'acquisition des compétences de l'éducation aux médias et à l'information est mise en œuvre tout au long du cycle ; chaque compétence présentée ici peut être réinvestie d'une année à l'autre selon les projets.

Compétences travaillées	Domaines du socle
<p>Utiliser les médias et les informations de manière autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports. • Utiliser des documents de vulgarisation scientifique. • Exploiter le centre de ressources comme outil de recherche de l'information. • Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère disponible dans les centres de ressources et les utiliser régulièrement. • Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias en utilisant leurs canaux de diffusion. • Utiliser les genres et les outils d'information à disposition adaptés à ses recherches. • Découvrir comment l'information est indexée et hiérarchisée, comprendre les principaux termes techniques associés. • Exploiter les modes d'organisation de l'information dans un corpus documentaire (clés du livre documentaire, rubriquage d'un périodique, arborescence d'un site). • Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, à l'école quand cela existe, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le « nuage ». Organiser des portefeuilles thématiques. • Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche. • Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.. 	2
<p>Exploiter l'information de manière raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence. • S'entraîner à distinguer une information scientifique vulgarisée d'une information pseudo-scientifique grâce à des indices textuels ou paratextuels et à la validation de la source. • Apprendre à distinguer subjectivité et objectivité dans l'étude d'un objet médiatique. 	1,3,5

<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias. • S’interroger sur l’influence des médias sur la consommation et la vie démocratique. 	
<p>Utiliser les médias de manière responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ce que sont l’identité et la trace numériques. • Se familiariser avec les notions d’espace privé et d’espace public. • Pouvoir se référer aux règles de base du droit d’expression et de publication en particulier sur les réseaux. • Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d’informations et à l’information journalistique. • S’initier à la déontologie des journalistes. 	3
<p>Produire, communiquer, partager des informations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres. • Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires. • S’engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d’utilisateurs dans ou hors de l’établissement qui respecte droit et éthique de l’information. • Développer des pratiques culturelles à partir d’outils de production numérique. • Distinguer la citation du plagiat. • Distinguer la simple collecte d’informations de la structuration des connaissances. 	1

Programme d'histoire et géographie

Amendement 3 :

Dans le programme d' « Histoire et géographie » page 54, 55, 56, 58, 69, 60 modifier l'entête de la colonne de droite en remplaçant « Démarches et contenus d'enseignement » par « Entrées possibles ».